

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE EN BEAUCE
du jeudi 15 décembre 2011 à 17h00**

L'an deux mil onze, le jeudi 15 décembre à 17 h 00, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Jean Rouxel, doyen d'âge, puis de Madame Pauline Martin.

Présents : MM. Gudin, Derouck, Mme Langlois, MM. Dubois, Durand (*jusqu'à la question n°4 : « Élection des Vice-Présidents »*), Rousseau (*suppléant de M. Durand à partir de la question n°5 : « Election des membres du Bureau »*), Laubret, Lemaire, Bouland, Mme Manchec, MM. Guérin, Brechenmacher, Rouxel, Mmes Vignelles, Martin, MM. Migeon, Rabier, Mme Comina, MM. Simonnet, Langer, Ferron, Mmes Maignant, Quéré, MM. Cuillierier, Lebrun, Richard.

Secrétaire de séance : M. Derouck, élu le plus jeune de l'Assemblée est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Délibération n°2011-01 : Installation du Conseil Communautaire.

La séance a été ouverte par Monsieur Jean Rouxel, doyen d'âge, lequel après appel des présents et recensement des pouvoirs, a déclaré installés dans leurs fonctions les délégués titulaires et suppléants, conformément aux délibérations des Communes membres de la Communauté de Communes comme suit:

Commune de Baccon:

Titulaires **Jean GUDIN**
 Frédéric DEROUCK

Suppléant Christian DAMON

Commune du Bardon :

Titulaires **Jeannine LANGLOIS**
 Pierre DUBOIS

Suppléant Philippe PAJON

Commune de Chaingy :

Titulaires **Jean Pierre DURAND**
 Laurent LAUBRET
 Brice LEMAIRE
 Jean-François BOULAND

Suppléants Olivier ROUSSEAU
 Bruno CHESNEAU
 Michel FAUGOUIN

Commune de Coulmiers :

Titulaires **Elisabeth MANCHEC**
Bruno GUERIN

Suppléante Annick CALLU

Commune de Huisseau-sur-Mauves :

Titulaires **Pierre BRECHENMACHER**
Jean ROUXEL
Claudie VIGNELLES

Suppléants Marie-Laure ALLARD
Benoît GUIBERT

Commune de Meung-sur-Loire :

Titulaires **Pauline MARTIN**
Matthieu MIGEON
Roger RABIER
Yolande COMINA
Laurent SIMONNET
Dominique LANGER

Suppléants Guillaume GIRARD
Alain LE GALLO
Brigitte COURTEMANCHE
Corinne PUISSESSEAU
Jean-Claude VIVET

Commune de Rozières-en-Beauce :

Titulaires **Damien FERRON**
Yvette MAIGNANT

Suppléant Michel POMMIER

Commune de Saint-Ay :

Titulaires **Marie-Françoise QUÉRÉ**
Frédéric CUILLERIER
Serge LEBRUN
Jean-Marie RICHARD

Suppléants Nicole DESLIAS
Raymond DOUARE
Dominique RENAULT

Délibération n°2011-02 : Élection du Président.

Monsieur Rouxel, doyen d'âge, en application des articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection du Président.

Il rappelle que le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue ; si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de

scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Rouxel demande aux candidats de se faire connaître.

Monsieur Durand propose la candidature de Madame Martin indiquant que celle-ci avait beaucoup œuvré pour faire aboutir la création de la Communauté de Communes et qu'en conséquence cette présidence lui revenait de droit.

Monsieur Cuillerier qui indique partager les propos de Monsieur Durand, ajoute par ailleurs qu'en tant qu'élu il est nécessaire de se répartir les tâches, sachant que les dossiers sont de plus en plus lourds. Il précise que, pour sa part, il souhaite se consacrer à sa fonction de Président du Pays Loire Beauce et ajoute que Madame Martin n'ayant pas d'autre mandat électif que celui de Maire, il lui apparaît judicieux de soutenir sa candidature, de manière à former une équipe dévouée et ayant la possibilité de s'investir pleinement.

Madame Pauline MARTIN confirme qu'elle est candidate.

Un bureau de vote est désigné, à savoir Madame Vignelles et Monsieur Laubret en tant qu'assesseurs, et Monsieur Derouck en tant que secrétaire.

A l'issue du vote qui a lieu à bulletin secret, Madame Martin est élue à l'unanimité avec 25 voix pour.

Elle est donc proclamée **Président** et a été immédiatement installée.

Madame Martin prononce un discours :

*« Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les Adjointes,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux*

Bref, Mesdames, Messieurs les Conseillers Communautaires,

Et cher Public,

Puisqu'il m'est donné de prendre la parole, je tiens tout d'abord à vous adresser mes remerciements, à vous, qui par vos suffrages, m'avez confié la responsabilité de faire vivre notre Communauté de Communes du Val des Mauves.

Il est de mon devoir de rendre, aujourd'hui, un hommage appuyé à Antoine Chassine, qui nous a quitté avant de voir l'aboutissement de ce projet. On le savait toujours pressé. Nous aurions aimé que le destin, lui, le soit moins.

M. Le Président vous rêviez de cet ouvrage ; vous avez beaucoup contribué à sa mise en œuvre ; avec vous et après vous, nous l'avons achevé !

Où que tu sois, je t'imagine satisfait.

Créé en 1992 sous la Présidence d'Éric Doligé jusqu'en 2001, Christian Couté jusqu'en 2005, puis Antoine Chassine et Jean Pierre Durand, le Sivu, dans un premier temps, devenu, par la suite, Sivom du Canton de Meung-sur-Loire, a semé les prémices d'une intercommunalité avec pour finalité la naissance de cette Communauté. C'est ainsi que nous avons goûté aux joies du SPANC, avant d'accueillir nos tout petits, à travers le RAM des Champs d'Eau Ré.

Après des mois d'incertitude, de discussions interminables, d'ordres et de contre-ordres, après avoir pu réduire, par le dialogue et la négociation, une poche de résistance qui craignait l'absorption par

la métropole magdunoise avait été séduite, un temps, par l'Agglomération Orléanaise, notre existence est bien réelle et nous sommes ici réunis pour l'entériner.

Nos collègues d'Epieds-en-Beauce et de Charsonville ont souhaité voler de leurs propres ailes et rejoindre le territoire de la Beauce Oratorienne. Nous ne leur en tenons pas rigueur. Qu'ils soient assurés de notre amitié. Nous faisons tous partie du même canton et espérons être encore les bienvenus au sein de leurs manifestations.

Il nous reste maintenant à accompagner les Communes de Rozières-en-Beauce et de Coulmiers, fortement affectées par le choix des municipalités que nous venons d'évoquer.

L'aménagement du territoire et, dans ce cadre, la constitution d'entités économiques et techniques viables sont des faits de société incontournables ; il nous appartient, aujourd'hui, d'assumer cette orientation et de construire ensemble un vrai projet collectif.

Il s'agit de créer une Intercommunalité au service des communes et de ses habitants en mettant en place une articulation progressive des collectivités entre elles, favorisant l'intérêt général, tout en préservant la personnalité de chacune d'elles.

Ce challenge implique une solidarité qui constitue le socle et le garant de la réussite de cette jeune structure. Cela suppose une grande capacité d'écoute et la prise en compte attentive des particularités et des problématiques de chacun.

Cela consiste, aussi, à accompagner les membres qui en exprimeraient le désir et à concilier, dans la mesure du possible, les points de vue, d'aplanir les divergences...

Il convient d'avoir en permanence à l'esprit que chaque transfert de compétence a pour finalité un meilleur service rendu à l'usager, au meilleur coût et à l'organisation spatiale la plus pertinente.

Ce transfert obéit à un principe de neutralité, de sincérité et de transparence financière, tant pour les Municipalités membres que pour la communauté de Communes.

C'est à ces conditions que l'innovation et le dynamisme de notre Intercommunalité s'imposeront, dans une logique, dite, gagnant/gagnant.

Enfin, dans un contexte financier fragilisé par la crise et l'effet de certaines réformes, en tenant compte du peu de lisibilité des perspectives pour les années à venir, il apparaît capital d'axer la mise en œuvre de la Communauté de Communes du Val des Mauves sur la mutualisation, l'intégration et l'optimisation des services, en écartant, autant que faire se peut, les doublons, facteurs d'inflation des coûts de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle je propose de mettre à la disposition de l'intercommunalité les services de la Mairie de Meung-sur-Loire afin d'en assurer la gestion administrative et technique.

Mesdames et Messieurs, je tiens à vous remercier de la confiance dont vous m'honorez. Je mesure l'ampleur de la mission qui vient de m'être confiée. Je ne sous-estime pas les risques et les difficultés d'une tâche qui doit s'inscrire dans la durée. Nous allons nous attacher à être à la hauteur de vos attentes et de celles de nos administrés.

Mais je suis convaincue qu'avec du bon sens, cette chose la mieux partagée, comme chacun sait, et une vision claire des choix à faire entre le souhaitable et le possible, nous ferons grandir notre nouvel enfant, à la satisfaction de ces 17193 parents ! (population DGF 2011)

Et puisqu'il est question d'enfants, permettez-moi de vous souhaiter à vous et aux vôtres un Joyeux Noël et d'agréables fêtes de fin d'année, en vous donnant rendez-vous, dès le début janvier pour la reprise du travail ; c'est à dire pour une succession de réunions intercommunales.

Après la dinde de Noël et la galette des Rois... Nous aurons, nous, du pain sur la planche !

Je vous remercie de votre attention. »

La séance se poursuit et Madame Martin, Président nouvellement installé, invite à l'élection des Vice Présidents et des membres du Bureau.

Madame Martin rappelle que les Vice Présidents sont élus dans les mêmes conditions que le Président. Avant de passer aux élections, il importe de fixer le nombre de postes de Vice Présidents.

Délibération n°2011-03 : Création des postes de Vice Présidents.

Madame le Président rappelle que le nombre de Vice Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20% des effectifs, soit 5 maximum. Madame le président propose de fixer ce nombre à 2, ainsi que cela avait déjà été évoqué lors de réunions préparatoires.

Monsieur Cuillerier confirme qu'effectivement lors de précédentes réunions, il avait été acté le fait de partir sur un nombre de deux Vice Présidents, puis il précise qu'il est possible toutefois de voter.

Madame Martin ajoute que ce nombre de deux semble raisonnable compte tenu du démarrage a minima de la structure.

Monsieur Cuillerier indique que par ailleurs, le fonctionnement de la C.L.E.C.T impliquera la désignation d'un poste de Président et que d'autres responsabilités pourront être partagées entre les communes.

Monsieur Durand ajoute que la C.L.E.C.T est une structure importante qui fonctionne en parallèle de la Communauté de Communes. Cette commission va évoluer de façon indépendante en apportant conseil à la Communauté. C'est donc également une instance importante en termes de représentation.

Monsieur Brechenmacher indique qu'il souhaiterait une solution intermédiaire et demande que Huisseau-sur-Mauves ait une présidence.

Il est procédé au vote et à la majorité absolue (22 voix pour), le nombre de postes de vice-présidents est fixé à 2.

Délibération n°2011-04 : Election des Vice Présidents.

Madame le Président rappelle qu'ils sont élus au scrutin uninominal, à bulletin secret.

****Election du 1er Vice Président***

Madame le Président propose la candidature de Monsieur Durand qu'elle estime légitime compte tenu du poste assumé jusque là en tant que Président du S.I.V.O.M du Canton.

Monsieur Durand indique qu'il a assuré la Présidence du Syndicat, suite au décès de Monsieur Chassine pour amener à l'émergence de la Communauté de Communes ; le rôle de Vice Président est un rôle qu'il assumera volontiers, malgré son emploi du temps. Il participera en outre à la C.L.E.C.T.

Monsieur Cuillerier indique qu'il soutient totalement cette candidature et estime qu'il est sage que Monsieur Durand soit aux côtés de Madame le Président, d'autant qu'il est important que cette dernière puisse avoir un relais à un moment ou un autre, en cas d'absence ou d'empêchement.

Aucune autre candidature n'est proposée et il est donc procédé à l'élection.

Le bureau de vote est constitué dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président.

Les résultats du vote sont 24 voix pour Monsieur Durand et un vote nul (bulletin blanc).

Monsieur Durand ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **premier Vice Président** et a été immédiatement installé.

**** Election du 2ème Vice Président***

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Martin, à l'élection du deuxième vice président.

Madame Martin demande s'il y a des candidats.

Monsieur Brechenmacher présente sa candidature.

Madame Martin propose la candidature de Monsieur Gudin, ce dernier ayant au sein du SIVOM du Canton géré le dossier du R.A.M. et de son rôle au sein du SIVOM d'aménagement du Canton de Meung-sur-Loire.

Monsieur Gudin indique qu'il s'est proposé d'aider en la matière compte tenu de la situation du R.A.M itinérant installé sur la commune de Baccon.

Monsieur Cuillerier précise que la Commune de Saint-Ay n'est pas candidate à une Vice Présidence. En revanche, il espère que Saint-Ay aura une place importante dans la commission finances.

Monsieur Durand explique qu'il a demandé à l'animatrice du R.A.M du SIVOM d'Aménagement du Canton de Meung-sur-Loire de limiter son action au premier trimestre compte tenu de la dissolution à venir du Syndicat. Des contacts ont été pris avec la commune d'Epieds-en-Beauce pour connaître sa position, mais celle-ci reste contradictoire.

Par ailleurs, Monsieur Durand ajoute que Monsieur Gudin connaît très bien les questions liées au SPANC.

Monsieur Brechenmacher indique qu'il retire sa candidature afin de faciliter le bon déroulement de cette mise en place.

Madame Martin estime qu'il ne faut pas se précipiter et le remercie.

Monsieur Durand indique qu'une réunion du S.I.V.O.M pourrait être imaginée pour le mois de mars au plus tard.

Il est ensuite procédé au vote dans les mêmes conditions que précédemment.

Monsieur Gudin obtient 23 voix. Deux bulletins blancs sont constatés.

Monsieur Gudin ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **deuxième Vice Président** et a été immédiatement installé.

Monsieur Durand indique qu'il doit quitter la séance et est donc remplacé par Monsieur Rousseau, Suppléant.

Délibération n°2011-05 : Election des membres du Bureau.

Madame Martin rappelle que le Bureau est composé du Président, des Vice Présidents, et le cas échéant d'autres membres délégués titulaires, avec au moins un représentant par commune, soit 8 au total.

La Communauté de Communes est libre de déterminer les modalités de désignation des membres du Bureau ; il est d'usage que le scrutin uninominal s'applique.

Il est proposé qu'un représentant par commune n'ayant pas de représentant au titre de la présidence ou de l'une des deux Vice Présidences soit élu, soit 5 membres:

Il est procédé au vote. A l'unanimité, les personnes suivantes sont élues :

Commune du Bardon : Madame Langlois

Commune de Chaingy : Monsieur Durand

Commune de Coulmiers : Madame Manchec

Commune de Huisseau-sur-Mauves :Monsieur Brechenmacher

Commune de Rozières-en-Beauce : Monsieur Ferron

Commune de Saint-Ay : Monsieur Cuillerier

La séance a été close à 17h40.